

Republique Rwandaise
Ministère de l'éduca-
tion & Sports

1d ()
9 p

Rapport

1989

D1024/2

A.O./m.c.m.

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

Secrétariat Technique Permanent
BP. 3220 - 3314 - Dakar
Banque : U.S.B. 500 510/U
Tél. : 21.10.30
Télex : 204 CONFMEJS-SG DAKAR.

N° _____ STP/C.

Dakar, le

Reçu par _____
Date d'entrée: 24/2/82
N° d'inscription: 0940/1201

O B J E T : Programme de bourses canadiennes/
CONFESJES: Année universitaire 1982/83.

JG Yamoussa
occupé par vous
personnellement de
le donner
22/02/82

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre la
fiche de projet n° 7/CONFESJES XII-81 relative au
programme des bourses canadiennes/CONFESJES au titre
de l'année universitaire 1982/83.

A cet effet, vous remarquerez que cer-
taines modifications ont été apportées aux chapitres
III - IV - VI - VII et VIII en vue de renforcer le
processus de mise en oeuvre et de favoriser le dérou-
lement de ce programme à long terme.

Vous souhaitant bonne réception de ce
document, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Ministre, Chargé
de la Jeunesse et des Sports du
RWANDA B.P. 1044 - KIGALI -

Le Secrétaire Général,

Msamb
Amadou SAMB.

COMPTES RENDUS MINISTÉRIELS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'OUTRE-MER FRANÇAIS

général, technique
BP 3220 - 1114 - Dakar
Bande : 8.500 510X
Tel : 21.10.80
Télex : 104 COMEJUS-25 DAKAR

O.P. 3.2.7 : Programme de bourses canadiennes
COMEJUS : Année universitaire 1982/83

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre la
fiche de projet de COMEJUS XII-81 relative au
programme des bourses canadiennes COMEJUS au titre
de l'année universitaire 1982/83.

A cet effet, vous rappelleriez que cer-
taines modifications ont été apportées aux chapitres
III - IV - V - VI - VII et VIII en vue de renforcer le
processus de mise en oeuvre et de favoriser le déve-
loppement de ce programme à long terme.

Vous souhaitant bonne réception de ce
document, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

Monsieur le Ministre, Chargé
de la Jeunesse et des Sports du
RWANDA B.P. 1044 - KIGALI -

Ambou SAMB

Handwritten notes:
Généraliste
Ceci est un document
à caractère
interne
à l'usage
du personnel
seulement



PROJET N° VII

PROGRAMME DE BOURSES CANADIENNES
ANNEE SCOLAIRE 1982/83

PROJET
A CARACTERE INTERNATIONAL

PROJET N° VII

PROGRAMME DE BOURSES CANADIENNES
ANNEE GEOGRAPHIQUE 1982/83

PROJET
A CARACTERE INTERNATIONAL

PRESENTATION DU PROJET

Voilà sept ans que le programme de bourses canadiennes a été mis en oeuvre, au bénéfice de dix-huit (18) Etats membres de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression Française.

Ce programme, géré par le Secrétariat Technique Permanent et financé par l'Agence Canadienne de Développement International, a permis de former, dans les Instituts africains à vocation régionale (ou d'autres établissements de même niveau), des cadres de jeunesse et de sport (62 cadres formés ou en formation) pour les départements de la jeunesse et des sports des pays membres.

Compte tenu des besoins en matière de formateurs, du nombre croissant d'Instituts nationaux capables de prendre en charge la formation des cadres moyens, du nombre de bourses offert annuellement (10-12 bourses en moyenne) et de l'effet multiplicateur recherché (formateurs de formateurs), le programme de bourses canadiennes accordera (1982/83) la priorité aux formations de niveau universitaire (professorat, conseillat, inspectorat), sauf pour certains pays qui ne possèdent pas d'institut de formation de cadres de jeunesse et de sport.

Un contingent de douze (12) bourses est donc mis à la disposition des pays membres en développement au titre de l'année scolaire et universitaire 1982/83.

A cet effet, il est recommandé aux pays membres intéressés de bien vouloir se référer à la procédure relative à la mise en oeuvre du programme de bourses pour l'année 1982/83, laquelle est décrite au chapitre VIII de la présente fiche de projet, notamment en ce qui concerne les demandes de bourses, la sélection des candidats et le suivi des candidatures.

PRESENTATION DU PROJET

Voilà sept ans que le programme de bourses canadiennes a été mis en oeuvre, au bénéfice de dix-huit (18) États membres de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

Ce programme, géré par le Secréariat Technique Permanent et financé par l'Agence Canadienne de Développement International, a permis de former, dans les Instituts africains à vocation régionale (ou d'autres établissements de même niveau), des cadres de jeunesse et de sport (52 cadres formés ou en formation) pour les départements de la jeunesse et des sports des pays membres.

Compte tenu des besoins en matière de formateurs, du nombre croissant d'Instituts nationaux capables de prendre en charge la formation des cadres moyens, du nombre de bourses offert annuellement (10-12 bourses en moyenne) et de l'effet multiplicateur recherché (formateurs de formateurs), le programme de bourses canadiennes accordées (1982/83) la priorité aux formations de niveau universitaire (professeur, conseiller, inspecteur), sans pour certains pays qui ne possèdent pas d'Institut de formation de cadres de jeunesse et de sport.

Un contingent de bourse (12) bourses est donc mis à la disposition des pays membres en développement au titre de l'année scolaire et universitaire 1982/83.

A cet effet, il est recommandé aux pays membres intéressés de bien vouloir se référer à la procédure relative à la mise en oeuvre du programme de bourses pour l'année 1982/83, laquelle est décrite au chapitre VIII de la présente fiche de projet, notamment en ce qui concerne les demandes de bourses, la sélection des candidats et le suivi des candidatures.

FORMATION DES CADRES SUPERIEURS :

S'agissant des bourses réservées à la formation des cadres supérieurs (formateurs au niveau des Instituts à vocation régionale ou d'établissements de niveau universitaire), elles ne seront pas soumises à la même procédure, dans la mesure où elles obéissent à des normes différentes (recrutement, sélection, lieu de formation, financement, etc...).

Pour l'année universitaire 1982/83, deux ou trois bourses seront consacrées à ce volet de formation (doctorat en éducation physique) pour des études qui seront poursuivies à l'extérieur du continent africain. Il s'agira, pour les pays intéressés, d'adresser les demandes au Secrétariat accompagnées d'un dossier pour chaque candidature proposée.

FORMATION DES CADRES SUPERIEURS :

S'agissant des bourses réservées à la formation des cadres supérieurs (formateurs au niveau des Instituts à vocation régionale ou d'établissements de niveau universitaire), elles ne seront pas soumises à la même procédure, dans la mesure où elles obéissent à des normes différentes (recrutement, sélection, lieu de formation, financement, etc...).

Pour l'année universitaire 1982/83, deux ou trois bourses seront consacrées à ce volet de formation (doctorat en éducation physique) pour des études qui seront poursuivies à l'étranger du continent africain. Il s'agit, pour les pays intéressés, d'adresser les demandes au Secrétariat accompagnées d'un dossier pour chaque candidature proposée.

DESCRIPTION DU PROJET

<p>I. - <u>NATURE</u></p>	<p>Programme d'aide en matière de formation de cadres de jeunesse et de sport.</p>
<p>II. - <u>OBJECTIFS</u></p>	<p>2.1. - Développement accru, au plan national, des ressources humaines des pays membres en développement en matière de formation de cadres de jeunesse et de sport.</p> <p>2.2. - Renforcement des institutions nationales responsables de la conception et/ou de la mise en oeuvre des politiques de jeunesse et de sport.</p> <p>2.3. - Renforcement de la vocation régionale des instituts africains de formation de cadres dans les secteurs jeunesse et sport.</p>
<p>III. - <u>BENEFICIAIRES</u></p>	<p>Etudiants ou stagiaires, issus des pays membres en développement, qui désireraient suivre une formation de cadres de jeunesse et de sport en Afrique, étant entendu que la formation choisie n'est pas dispensée dans le pays d'origine et qu'elle demeure dans le cadre des priorités dégagées.</p> <p>Formateurs des Instituts à vocation régionale ou d'établissements de niveau universitaire en ce qui concerne le doctorat d'E.P.S.</p>

<p>4.1. - Professeur d'E.P.S. ; 4.2. - Conseiller de jeunesse et d'animation ; 4.3. - Inspecteur de la jeunesse et des sports ; 4.4. - Docteur en Education Physique.</p>	<p>IV. - PRIORITES DU PROGRAMME.</p>
<p>5.1. - Instituts à vocation régionale reconnus par le COMPLES (Aridj, Mascara, Tizi, Yandou) pour toutes les formations, sauf le doctorat dont les études sont poursuivies à l'étranger du continent africain. 5.2. - D'autres instituts peuvent adhérer à ce statut s'ils remplissent les conditions exigées - (résolution n° 75-11 Kigali) - par le COMPLES.</p>	<p>V. - LIEUX.</p>
<p>Présélection au niveau des pays membres selon les critères définis par les Instituts régionaux. L'âge des candidats sera de 18 ans au moins pour le professeur et le conseiller.</p>	<p>VI. - RECRUTEMENT.</p>
<p>Chaque pays doit communiquer, au secrétariat technique permanent, les candidatures proposées pour la rentrée 1982/83, au plus tard le 15 avril 1982. Chaque candidature sera accompagnée d'un dossier complet (en deux exemplaires).</p>	<p>VII. - DEMANDE DE BOURSES ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES.</p>

MISE EN OEUVRE DE L'ANNEE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 1982/1983

VIII. - <u>ECHEANCIER</u>	Procédure relative à la mise en oeuvre du programme de bourses au titre de l'année scolaire et universitaire 1982/83.
Janvier 1982	- Transmission de la fiche descriptive du projet aux pays membres.
Février Mars Avril	- Mission d'évaluation du programme par le S.T.P. - Réservation, auprès des établissements d'accueil, d'un nombre de places correspondant aux bourses offertes et en fonction des priorités du programme. - Présélection au niveau des pays membres selon les critères définis par la convention relative à l'équivalence des diplômes pour le professorat d'E.P.S et le conseil de jeunesse (P. 18) et l'inspectorat (PP. 51-52). - Les pays intéressés feront connaître leurs intentions au Secrétariat technique et transmettront un dossier complet (2 exemplaires) pour chaque candidat proposé; la date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 15 avril 1982.
Mai 1982	- Etude des dossiers et sélection des candidatures proposées par un comité formé de directeurs d'instituts à vocation régionale et de représentants du S.T.P. dont le Secrétaire Général.
Juin 1982	- Transmission des résultats aux pays intéressés. - Dispositions pratiques à prendre auprès des instituts et des pays.

<p>IX. - FINANCEMENT.</p> <p>Pour l'année scolaire et universitaire 1981/82, le Secrétaire a reçu une contribution de 150.000 \$ can. ou 32.872.182 du CANADA/ACDI.</p>	<p>Novembre Décembre 1982</p>
<p>Planification du programme pour l'année 1983/84.</p>	<p>Octobre 1982</p>
<p>Préparation du rapport d'exécution du programme de bourses pour l'année 1981/82</p>	<p>Septembre 1982</p>
<p>(S.T.P.) - Emission des titres de transport international - Versement des allocations des boursiers aux Instituts.</p>	<p>Avril 1982</p>
<p>Echanges d'informations entre le Secrétaire Technique, les Instituts de formation et les pays bénéficiaires en vue de préparer la rentrée scolaire 1982/83.</p> <p>- Transmission des résultats scolaires des boursiers par les Instituts de formation.</p>	<p>Juillet</p>

STRUCTURE DE COUTS DE LA BOURSE

COMPOSANTES	TAX EN VIGUEUR EN 1981/82.
1 Allocation manuelle	60.000 x 12 = 720.000 CPA
2 Prime d'équipement (travaux)	20.000
3 Frais médicaux	25.000
4 Assurance	2.000
5 Frais d'administration et de gestion	35.000

6	Transport international	235.000
7	FRAIS DE FIN D'ETUDES	
a)	Frais de mémoire	30.000
b)	Fret aérien (surplus)	20.000
c)	Assistance financière	60.000

Note : Pour l'année 1981/82, cette structure de coûts est susceptible de modifications.

3	Transport international	235.000
7	TRAIS DE FIN D'ETUDES	
8	Etats de mémoire	30.000
9	Travaux écrits (supplément)	20.000
10	Assistance financière	60.000

Note : Pour l'année 1981/82, cette structure de coûts est susceptible de modifications.